

L'an deux mil dix-sept le 14 mars le Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire de Beauvoir dûment convoqué en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel Pécoul, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2017

Nombre de Conseillers :	11
En exercice	11
Présents	10
Votants	10

Présents :

Mmes, Thimonier, Renard, Bonnand, André, Jeanjean  
Mrs; Pécoul, Vianès, Dupanloup, Caizergues, Bompieyre,

**Secrétaire de séance** : Gisèle Jeanjean

**Objet : Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI).**

Monsieur le maire expose au conseil que la France, et la région pour les ¾ de son territoire, est exposée aux risques naturels d'inondation.

A ce titre, la politique de l'Etat est allée vers un renforcement de la prévention des risques naturels au travers d'un arsenal règlementaire qui s'est enrichi au fil du temps.

Afin de prendre en compte les spécificités locales et mettre en œuvre la réglementation, le PPRI est élaboré à l'initiative et sous l'autorité du Préfet de Région, en concertation avec la Commune.

Le maire indique qu'un dossier de consultation a été transmis qui comprend : le rapport de présentation, le règlement, la carte de zonage ainsi que le dossier des pièces annexes.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

Prend acte du contenu du dossier de consultation officielle du PPRI concernant la Commune de St Hilaire de Beauvoir.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le 14 mars 2017

LE MAIRE

JEAN-MICHEL PECOUL

Certifié exécutoire :  
Reçu en Préfecture :  
Publié ou notifié le :